

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 MARS 2021

DELIBERATION N°2021.00078

**SAINT-ETIENNE - RUE NICEPHORE NIEPCE - ACQUISITION DU TENEMENT
IMMOBILIER DE L'ANCIENNE FOIR'FOUILLE DANS LE CADRE DU PLAN
D'ACTIONS ET DE PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 26 février 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 63

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 66

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL

Membres titulaires absents excusés :

M. Marc CHAVANNE, M. Martial FAUCHET, M. Guy FRANCON, M. Bernard LAGET,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH
Le 12 mars 2021

VIA DOTELEC - iXBus

03 42 24 23 77 0 - 20210304-02021000780

DATE: 07/03/2021 - 12 mars 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 MARS 2021

SAINT-ETIENNE - RUE NICEPHORE NIEPCE - ACQUISITION DU TENEMENT IMMOBILIER DE L'ANCIENNE FOIR'FOUILLE DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTIONS ET DE PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS

Le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRNPI) du Furan a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 30 novembre 2005. Pour faire face aux problématiques de risques d'inondation, Saint-Étienne Métropole a délibéré en mai 2018 afin de préparer un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations sur le bassin du Furan.

Le site de la Foir'fouille est situé à proximité de la confluence entre les rivières Furet et Furan et son positionnement présente un caractère stratégique pour poursuivre la politique de lutte contre les inondations. Au printemps 2020, Saint-Etienne Métropole a engagé des négociations en vue d'acquérir ce tènement. Cette acquisition est envisagée dans la perspective d'une démolition et en vue de la réalisation des aménagements de berges et du rétablissement d'un lit majeur suffisant à l'écoulement des crues afin de contenir les débordements du Furet.

L'acquisition de ce tènement était d'autant plus opportune que le locataire avait libéré les lieux pour s'installer dans le nouveau centre commercial Steel.

En novembre 2020, la Ville de Saint-Etienne a reçu une déclaration d'intention d'aliéner sur ce bien au prix de 1 484 000 €. Saint-Etienne Métropole a exercé son droit de préemption avec révision de prix en faisant une proposition de 1 300 000 €. Le bien a ensuite été retiré de la vente. La SARL FMR, propriétaire vendeur, et Saint-Etienne Métropole se sont rapprochés. Un accord a été trouvé au prix de 1 355 000 €.

Il est proposé d'acquérir auprès de la SARL FMR, Un tènement immobilier, libre d'occupation, comprenant :

- un bâtiment à usage de commerce et de dépôt ou d'activités représentant 3 128 m²,
- des parkings.

Le tout figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	N°	Adresse	Contenance	N° de lots
KP	21	3 rue Nicephore Niepce	509 m ²	Cf. ci-après
KP	44	2 rue Nicephore Niepce	13 113m ²	
KP	47	3 rue Nicephore Niepce	277m ²	

Les lots de copropriété concernés sont les suivants : 1 à 3, 17 à 21, 23 à 28, 33 à 44.

Le prix d'acquisition est de 1 355 000 €. Ce prix est supérieur à l'avis du Domaine en date 23 novembre 2020 qui était de 1 180 000 €. Compte tenu du prix de vente notifié et de la tolérance donnée par le service du Domaine d'une marge de 10 % sur ce type de dossier, il est proposé de passer outre l'avis du Domaine eu égard à l'intérêt d'acquiescer ce bien libre d'occupation pour maîtriser l'écoulement des crues.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve cette acquisition dans le cadre du projet de programme d'actions et de protection contre les inondations, nonobstant l'avis du Domaine ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte d'acquisition à intervenir en l'étude de Maître Teyssier notaire à Saint-Etienne ;**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération n° 2014 APFUR 431. du budget de l'exercice en cours.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU